

Paudex, le 20 juin 2018

USPI INFO n° 13/2018

Politique : Le Conseil fédéral renonce à juste titre à réviser la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE ou « lex Koller »)

Suite à une procédure de consultation, le Conseil fédéral renonce ce jour, à juste titre, à une révision de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE ou « lex Koller »). L'USPI Suisse salue cette décision car le projet de révision aurait découragé les étrangers d'investir en Suisse et menacé son développement économique.

A titre de rappel, le Conseil fédéral a mis en consultation en 2017 une adaptation de la LFAIE visant à introduire de nouvelles restrictions qui avaient pourtant déjà fait l'objet de motions parlementaires rejetées par le parlement fédéral.

Ce projet de modifications entendait soumettre à autorisation notamment l'acquisition d'une résidence principale par une personne à l'étranger avec une obligation de revente, dans un délai de deux ans, en cas de départ de la Suisse. En outre, ce projet entendait également soumettre à autorisation l'acquisition d'un établissement stable par une personne à l'étranger à charge pour elle d'exploiter elle-même ledit établissement. L'acquisition d'une part d'un fonds immobilier lorsque celle-ci n'est pas cotée auprès d'une bourse suisse, ainsi que l'acquisition de parts de personnes morales ayant pour but l'acquisition d'immeubles, même si celles-ci sont cotées en bourse, auraient aussi été soumises à autorisation.

L'USPI Suisse avait rejeté intégralement ce projet de modifications, dans le cadre de la procédure de consultation. En effet, de telles propositions auraient dissuadé les investisseurs étrangers et auraient compliqué les transactions boursières, ce qui est nuisible au développement économique de la Suisse. C'est le lieu de rappeler que l'économie immobilière représente plus de 15 % du PIB Suisse et plusieurs centaines de milliers d'emplois.

Aussi, grâce notamment à l'intervention de l'USPI Suisse, le Conseil fédéral a renoncé, à juste titre, à ce projet de révision de la LFAIE.

Un communiqué de presse a été adressé ce jour aux médias romands.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELLS
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire

Frédéric Dovat

